

LE MAIRE ET LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Objectifs de la formation

Définir les pouvoirs de police du maire

Partie administrative
Rédaction du document
Modalités pratiques

Public visé et prérequis

Tout Elu de collectivité territoriale.
Absence de prérequis.
Tous publics.

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation sera interactive et pratique avec des études de cas.
L'éventuel caractère confidentiel des données partagées sera préservé.
Supports remis au stagiaire.

Évaluation/sanction de la formation

Evaluation à chaud des acquis de la formation
Evaluation de la satisfaction de la formation par les stagiaires
Attestation de fin de formation

Contenu de la formation

- Responsabilité des élus
- Définition des risques
- Élaboration du document

Durée de la formation et modalités d'organisation

Durée : 1 jour soit 6 h

Date :

Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Lieu : **Groupe** : 4 à 15 stagiaires